

Les travailleurs ne sont pas des Kleenex!

Rendez-vous le 4 décembre à Bruxelles pour l'emploi

Les perspectives d'emploi pour 2010 sont alarmantes: 80.000 pertes d'emplois pourraient s'ajouter en 2010 aux 36.000 de 2009.

La FGTB, extrêmement préoccupée par cette situation, a rencontré le Premier-Ministre le lundi 30 novembre pour lui exprimer l'inquiétude du monde du travail.

Les travailleurs ont déjà payé un lourd tribut à la crise dont ils ne sont pas responsables. Ils ne peuvent accepter que des entreprises utilisent cette crise pour doper leurs bénéficiaires et conforter leur position sur les marchés.

Les travailleurs ont assez payé. On a sauvé les banques. On aide les entreprises. Les travailleurs aussi doivent être protégés !

La FGTB se mobilisera le vendredi 4 décembre prochain à 11h à Bruxelles Place Madou pour réclamer:

- un coup d'arrêt aux licenciements,
- un renforcement de la protection des ouvriers, à l'instar de celle dont bénéficient les employés. Tous les travailleurs doivent être traités de façon égale,
- l'arrêt de la chasse aux chômeurs. Le carrousel du contrôle de disponibilité qui leur est imposé n'a pas de sens alors que l'emploi se rétrécit comme peau de chagrin. Les travailleurs qui ont été laissés sur le carreau ne sont pas responsables. Les culpabiliser ne sert qu'à ajouter une double peine à la perte d'emploi.

La FGTB attend du **Gouvernement** qu'il prenne les mesures adéquates. Elle dénonce l'attitude irresponsable et défensive des **employeurs** qu'elle appelle à assumer leur part de responsabilités dans la crise, notamment en faisant de plus grands efforts de formation.

Pour rappel, les efforts de formation des employeurs ont chuté à 1.04% de la masse salariale en 2008 alors que l'objectif fin 2004 était de 1.9%. Et ce ne sont pas les salaires qui posent problème - l'écart salarial avec nos voisins a été réduit à 1% - mais bien la faiblesse de nos entreprises en matière d'innovation et de dynamisme dans la recherche de nouveaux marchés.

Il faut enfin que l'harmonisation vers le haut des statuts ouvrier et employé soit résolu.